



Peut on me réclamer la différence du prix payé

Par **mymy69**, le **11/04/2010** à **11:31**

Bonjour, rn J'ai hacheté un téléviseur de 2208€. Le jour de l'achat j'ai versé un acompte en espèce de 520€ il restait donc 1688€ à régler. Je suis repassé le lendemain pour redonner une autre partie en espèce de 1030€ et le solde en carte 658€(carte du magasin pour paiement en plusieurs fois). rnLorsque la caissière m'a annoncé la somme à donner en carte cela m'a parrus étrange (138€). Je lui ai demandé si il n'y avait pas d'erreur, elle à recalculé et m'a confirmé que c'était bien ça et qu'elle allait me donner un récap. En arrivant chez moi j'explique ça à mon conjoint qui me confirme que j'aurai du payer 658€ en carte et non pas 138€. Le lendemain matin les livreurs arrivent avec notre appareil et nous réclame la somme de 1688€ je leur explique que ceci à été réglé l'aveil au magasin, ils ont donc passé un coup de téléphone où on leur à confirmé que tout était bien payé. rnPeut on aujourd'hui nous réclamer la sommes de 520€ qu'il manque par rapport au prix réel?